



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

**Territoires**

**Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche**

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2023 - 164

## ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par M.Thierry SARROSTE, en date du 19 août 2023,

ARRÊTE

#### Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M.Thierry SARROSTE, 4 rue Léon-de-Maleville, 82000 Montauban, constitué de :

1 déjeuner en porcelaine façon Sèvres, XIXe s. ; 1 pot à sucre en porcelaine, XXe s ; 2 pots à crème en porcelaine, XXe s ; 1 assiette à dessert en porcelaine à décor de palmettes bleues, XIXe s. ; 1 assiette en porcelaine à décor de chiffre couronné, XIXe s. ; 1 assiette en faïence fine anglaise à décor de style famille verte, XIXe s. ; 1 assiette en faïence de Saint-Clément à décor de maisons, fin XIXe s. ; 1 assiette en porcelaine phosphatique anglaise à décor chinois, fin XIXe s. ; 1 assiette en porcelaine à décor de fleurs bleues, XXe s. ; 1 verseuse à manche latéral en porcelaine à décor de barbeaux, 1 tasse et 1 soucoupe assorties, début XXe s.

Pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure et en souvenir de Mme Monique Sarroste, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

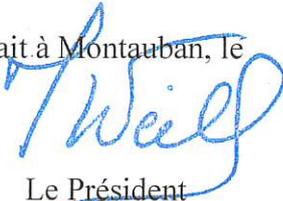
#### Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Article L.3131-1 du CGCT :  
Publié le .....25...AOUT...2023.....

Fait à Montauban, le

25 AOUT 2023

  
Le Président